



Circulaire n° 4282 du 29/01/2013

Intervention de la Région Wallonne et de la Commission communautaire française visant à réduire le prix des abonnements scolaires (TEC-STIB) pour se rendre dans les établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Supérieur.

Cette circulaire abroge et remplace la circulaire n° 4095 du 31/07/2012.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : SUPERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Aux Pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Pouvoirs organisateurs des Ecoles supérieures des Arts subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Recteurs des Universités ; - Aux Commissaires ou délégués du Gouvernement auprès des Universités ; - Aux Commissaires ou délégués du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles et des ESA. <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A la Fédération des Etudiants francophones ; - A l'Union des Etudiants de la Communauté française.
Type de circulaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> A partir du 01/02/2013 <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Abonnement scolaire - Intervention Région Wallonne	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - L'Administrateur général, Monsieur Jean-Pierre HUBIN	
Personnes de contact		
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Dusausoit Benjamin	02/690.80.41	benjamin.dusausoit@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

A partir du 1er février 2013, une nouvelle formule tarifaire entre en vigueur pour les transports en commun en région bruxelloise. Vous trouverez donc, en annexe, le nouveau formulaire à délivrer aux élèves, de plus de 18 ans, désirant bénéficier d'un tarif préférentiel auprès de la STIB.

En ce qui concerne les abonnements scolaires en région Wallonne, il n'y a pas de modifications.

Je vous en souhaite bonne réception.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

**«ATTESTATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE» 2012-2013
EN VUE DE L'OBTENTION D'UN ABONNEMENT SCOLAIRE**

La STIB octroie un tarif préférentiel (tarif scolaire) à l'ensemble des étudiants de moins de 25 ans inscrits en enseignement de jour (20h/4 jours au minimum par semaine) ou en enseignement du soir (10h/4 jours au minimum par semaine).

Pour les étudiants ayant entre 18 et 24 ans inclus, l'attestation de fréquentation scolaire doit obligatoirement être complétée afin de pouvoir bénéficier du tarif préférentiel.

**Ce document ne doit pas être complété pour les étudiants de moins de 18 ans.
Le tarif préférentiel sera automatiquement appliqué.**

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE													
N° client STIB (19 caractères)	6	3	9	6	5	3	/						
												/	
Nom													
Prénom													
Date de naissance (jj/mm/aaaa)			/			/							

RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
La direction ou les autorités académiques de l'établissement certifie(nt) que l'élève ou l'étudiant(e) susmentionné(e) est inscrit(e) au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2012-2013 (20 h/4 jours minimum par semaine en cours du jour ou 10 h/4 jours minimum par semaine en cours du soir).	
Date Le/...../20.....	Sceau et signature de la direction ou de l'autorité académique de l'établissement